

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES

RÉSULTAT OBTENU PAR COVERIS FLEXIBLES ANGOULEME FRANCE :

NON CALCULABLE

1 – Ecarts de rémunération :

Non calculable (effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif)

2 – Ecarts d'augmentation individuelles :

- Points obtenus : 35

- Nombre maximum de points de l'indicateur : 35

→ *Un écart d'augmentation est constaté en faveur des hommes*

3 – Pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité :

Non calculable car absence de retours de congé maternité

4 – Nombre de salariés du sexe sous-représentés parmi les 10 plus hautes rémunérations :

- Points obtenus : 5

- Nombre maximum de points de l'indicateur : 10

→ *Les femmes sont sur-représentées parmi les salariés les mieux rémunérés.*

